

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE L'ORVIN ET DE L'ARDUSSON

SÉANCE DU 2 FEVRIER 2012

Nombre de Membres		
en exercice	présents	votants
42	34	36

Date de convocation 24/01/2012

Date d'affichage 24/01/2012

L'an deux mille douze, le deux février à vingt heures, le Conseil de la Communauté de Communes de l'Orvin et de l'Ardusson, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi à Marigny-le-Châtel sous la présidence de Monsieur Nicolas JUILLET.

Présents : MARCILLY Jean-Louis, FROU Chantal, HAZOUARD Frédéric, LAVILLETTE Jacques, BERTHIER François, PARISOT Jean-Pierre, CHUTRY Eric (suppléant), RICHARD Bruno, BAILLOT Patrick, FLOGNY Gérard, HANSENS Christophe (suppléant), EFLIGENIR Philippe, PARIS Joël, MIESZANIEC Chantal, THIEBAUT Michel, BOUDIER Richard, HENRY Gérard, THIRIOT Philippe, BOUET Céline, GASNER Claude, LEGRAND Agnès, MOUSSIN Marlène, CONTAT Jean-Marie, GROIA Pascal, DIDIERJEAN Philippe, ETCHETO François, LAMBRECHT Patrice, COLLOT Jean-Marc (suppléant), HAZOUARD Daniel, LE MEE Claude (suppléant), JUILLET Nicolas, ROZÉ Gérard, RENAUD Bertrand, GROMARD Michel.

Absents : CONTAT Damien, RUFFIER Peggy, excusés représentés (pouvoir donné respectivement à MOUSSIN Marlène et ETCHETO François), COLLET José CAMUT Jean-Marie, SOLIVELLAS Nathalie, MIGNOT Agnès, RICHER Jacky, DOYEN Sandrine, excusés.

Monsieur Michel GROMARD a été élu secrétaire.

OBJET : VOUU – MISE A GRAND GABARIT DU CANAL ENTRE BRAY-SUR-SEINE ET NOGENT-SUR-SEINE

Monsieur le Président expose que la mise à grand gabarit du canal de liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine doit prochainement donner lieu au choix parmi les différents scénarios préparés par Voies Navigables de France, qui sont exposés à l'Assemblée.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé,

après avoir examiné le projet de mise à grand gabarit du canal entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine présenté par Voies Navigables de France et pris connaissance des différents scénarios,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONSTATE que la situation actuelle d'un gabarit de 60 t avec des dérogations ponctuelles à 900 t n'est pas une solution pérenne et que les scénarios 1 et 2 ne répondent pas aux enjeux de demain ;

SE PRONONCE en faveur du scénario 3 (2 500 t) qui répond aux besoins du futur, tout en étant économiquement le plus rentable en termes de retour sur investissement avec, de plus, un faible impact sur l'environnement. En effet, ce projet viendra en complément du Port de l'Aube à Nogent-sur-Seine et permettra à terme de consolider le tissu industriel de l'arrondissement de Nogent-sur-Seine et ses emplois.

Fait et délibéré à Marigny-le-Châtel, les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME
Marigny, le 9 février 2012
Le Président,
Nicolas JUILLET



(Signature)